

1. Convention pour l'installation et l'hébergement de concentrateurs de relève Gaz Naturel :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'intention, pour l'installation et l'hébergement d'un concentrateur de relève Gaz.

2. Achat d'un terrain pour construction d'une base pompier :

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité VALIDE le principe d'acquisition de la parcelle, pour rétrocession au SDIS par voie de convention. Il charge M. le Maire de déterminer, avec les parties, la dimension de la parcelle nécessaire au projet et d'en arrêter le prix.

L'acquisition sera réitérée par délibération, une fois la surface et le montant seront connus.

3. Convention portant mise à disposition d'un terrain à ATC France :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention et donne tout pouvoir à M. le Maire pour sa mise en œuvre.

4. Fonds de péréquation 2019 :

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le fonds départemental de péréquation auprès du Département d'Eure et Loir, au titre de l'année 2019.

5. Rapport CLECT :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport CLET.

6. Désignation d'un délégué Agglo au Syndicat des Eaux du Bois de Ruffin :

La candidature de M. Daniel RIGOURD est soumise au vote.

Par 9 voix pour et 2 abstentions, M. Daniel RIGOURD est élu délégué.

7. Adhésions au Syndicat Bois de Ruffin à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver la demande d'adhésion des communes de Villiers-le-Morhier et de St Martin-de-Nigelles au sein du syndicat intercommunal des eaux de Ruffin pour les compétences « eau » et « assainissement collectif ».

D'autoriser le président à engager la procédure d'adhésion en application de l'article L.5211-18 du CGCT

8. Renouvellement convention de l'agence postale communale :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention pour 5 ans.

9. DETR et DSIL 2020 dossiers Centre de loisirs et école – travaux de toitures :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à présenter les dossiers énumérés ci-dessus au titre de la DETR et du DSIL 2020.

10. Signature d'un avenant au CEJ pour intégration de la commune à la convention territoriale de services aux familles de l'Agglo :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'intégration, par voie d'avenant, à la convention territoriale de service aux familles de l'Agglomération du Pays de Dreux.

11. Décision Modificative au BP :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 au BP 2019.

12. Tarifs communaux 2020 :

Les tarifs communaux 2019 sont reconduits à l'unanimité.